



2024

RAPPORT ANNUEL

de la FSSBM de l'AEFO

Votre régime, vos garanties



Table des matières

- 03** Mission, vision et valeurs
Message du président
- 04** Rapport de la direction générale
- 06** Vue d'ensemble de la FSSBM de l'AEFO
- 07** Régimes de prestations sous la gouvernance de la FSSBM de l'AEFO
- 08** Nombre d'adhérentes et d'adhérents
- 09** Financement des régimes
- 10** Agent administratif et assureurs des régimes
Autres partenaires
- 11** Compte rendu des objectifs de la FSSBM de l'AEFO pour l'année 2024
- 16** Objectifs de la FSSBM de l'AEFO pour l'année 2025
- 17** Membres du conseil d'administration
- 20** Responsabilités du conseil d'administration
- 21** Comités permanents
- 23** Faits saillants des régimes pour l'année 2024
- 25** Situation financière projetée des régimes pour les trois prochaines années



Message du président

Au nom de la Fiducie de soins de santé au bénéfice des membres de l'Association des enseignantes et enseignants franco-ontariens (la FSSBM de l'AEFO), j'ai le plaisir de vous présenter notre rapport annuel pour l'année 2024. Ce rapport a pour objectif de vous informer au sujet du rôle de la FSSBM de l'AEFO et des activités qui ont soutenu sa mission au cours de la dernière année.

La FSSBM de l'AEFO gère les prestations de soins de santé et dentaires des membres de l'AEFO et de leurs proches depuis 2017. La fiducie veille sur les ressources et s'assure que les fournisseurs donnent des services de qualité lorsque les membres — et leurs personnes à charge admissibles — en ont besoin, à toutes les étapes de leur carrière.

La FSSBM de l'AEFO a mené plusieurs activités en 2024 afin de se donner les outils nécessaires pour établir des bases solides en matière de gouvernance et de gestion des régimes d'assurances collectives pour plusieurs années à venir :

- Le développement d'un cadre de gestion de risques afin d'anticiper les risques qui peuvent avoir un impact sur la gouvernance et la gestion des régimes et déterminer les actions à prendre pour les éliminer ou les minimiser.
- L'exploration de stratégies pour assurer la viabilité financière des régimes à moyen et à long terme. À titre d'exemple, des améliorations ont été apportées à la gestion des médicaments de spécialité afin d'optimiser le niveau de service aux membres et de contrôler les coûts.
- La mise en œuvre d'une stratégie de communication auprès des membres pour accroître leur connaissance de l'organisation et de sa raison d'être.

À ce sujet, nous vous invitons à visionner une courte vidéo réalisée pour vous expliquer qui fait quoi dans l'écosystème des avantages sociaux et pourquoi c'est important d'en faire une utilisation responsable. [VIDÉO : Comprendre et protéger nos avantages sociaux...le grand parc des avantages! | FSSBM de l'AEFO](#)

Vos avantages sociaux font partie de votre rémunération globale. En tant que membre, votre régime vous donne accès à des soins et à des services de qualité à chaque étape de votre carrière.

La viabilité et la pérennité des prestations de soins de santé dépendent de la responsabilité partagée des membres. Grâce à notre vigilance collective, nous protégeons et conservons les garanties de soins de santé et dentaires pour nous et pour les générations futures d'enseignantes et d'enseignants.

Au fil des pages qui suivent, vous constaterez à quel point la FSSBM de l'AEFO veille à ce que votre régime réponde à vos besoins maintenant et pour les années à venir.

En terminant, la FSSBM de l'AEFO procédera à l'embauche d'une nouvelle direction générale au courant de l'année 2025. Le directeur général actuel, Yvan Roy, quittera ses fonctions en 2025 pour prendre sa retraite. Au nom du conseil d'administration et de tous les membres de la FSSBM de l'AEFO, je remercie Yvan pour son travail et son dévouement durant ses quatre années à la direction générale et je lui souhaite une belle retraite bien méritée.

Corey McDonald
Président

Mission

Offrir des prestations viables de soins de santé pour assurer le bien-être à long terme de tous les membres du régime ainsi que de leurs bénéficiaires.

Vision

Être chef de file en gestion et en gouvernance des fiducies de soins de santé afin de répondre aux besoins et d'anticiper les attentes des membres ainsi que de leurs bénéficiaires.

Valeurs

Engagement
Intégrité
Transparence
Excellence



Rapport de la direction générale

Yvan Roy

Le rapport de la direction générale présente un résumé de certains faits saillants de l'année 2024. D'autres faits saillants sur les activités de la FSSBM de l'AEFO sont présentés dans la section **Objectifs de la FSSBM de l'AEFO pour l'année 2024.**

Renouvellement des régimes pour 2025

Chaque année, le conseil d'administration (le CA) examine la situation financière de chacun des régimes afin de déterminer si des changements aux dispositions financières sont nécessaires. Un seul changement a été apporté pour 2025, soit une réduction du taux d'assurance vie de base de 10 % pour les régimes des enseignantes et des enseignants réguliers et des enseignantes et des enseignants suppléants à long terme.

Pour 2025, le CA a décidé de maintenir les primes de soins dentaires et les primes de soins de santé aux mêmes taux pour les régimes des enseignantes et des enseignants réguliers et des enseignantes et des enseignants suppléants à long terme. De plus, un des objectifs de 2025 sera d'étudier l'impact des taux des primes dans le cadre du financement et du renouvellement des régimes.

Transfert du régime du Consortium Centre Jules-Léger (CCJL) au 1^{er} janvier 2025

Le 1^{er} janvier 2025, les enseignantes et les enseignants du CCJL ont cessé de faire partie d'un régime distinct géré par la FSSBM de l'AEFO et font maintenant partie du régime des enseignantes et des enseignants réguliers et des enseignantes et des enseignants suppléants à long terme.

Admissibilité des enseignantes et des enseignants suppléants à long terme

Le 15 août 2024, les enseignantes et les enseignants suppléants à long terme de six conseils scolaires sont devenus admissibles aux assurances collectives, et ce, selon les critères d'admissibilité du régime. Ceci veut donc dire que les enseignantes et les enseignants suppléants à long terme de tous les conseils scolaires sont maintenant admissibles au régime. La liste complète des conseils scolaires, dont ceux qui se sont ajoutés en date du 15 août 2024, se trouve dans la section **Régimes de prestations sous la gouvernance de la FSSBM de l'AEFO** du rapport annuel.



Exonération de primes de soins de santé et de soins dentaires pour les nouvelles demandes d'invalidité de longue durée (ILD) approuvées à compter du 1^{er} juillet 2024

Avant le 1^{er} juillet 2024, les enseignantes et les enseignants dont la demande d'ILD était approuvée devaient payer les primes de soins de santé et de soins dentaires durant la période d'invalidité afin de maintenir leur couverture. À compter du 1^{er} juillet 2024, les enseignantes et les enseignants dont la demande d'ILD est approuvée n'ont pas à payer les primes de soins de santé et de soins dentaires pour une période d'ILD maximale de 24 mois. Ce changement s'applique seulement aux demandes d'ILD approuvées à compter du 1^{er} juillet 2024 et non aux demandes approuvées avant cette date.

Pharmacie MembreRx

Depuis le 1^{er} octobre 2024, la pharmacie MembreRx est le distributeur exclusif de certains médicaments de spécialité pour la FSSBM de l'AEFO. MembreRx est une pharmacie accréditée et pleinement agréée par l'Ordre des pharmaciens de l'Ontario (OPO). Cette pharmacie est une initiative du Régime d'assurance des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (RAEO) qui a vu le jour le 1^{er} juin 2023.

MembreRx permet à la FSSBM de l'AEFO de contrôler les risques et la gestion des coûts liés aux demandes de règlement des médicaments de spécialité, tout en optimisant le niveau de service pour les membres qui ont besoin des médicaments de spécialité.

Changements au sein du CA

Michel Lavigne a été nommé au CA par le gouvernement le 4 avril 2024 pour pourvoir le poste de fiduciaire vacant en raison de la fin du mandat de Michel Quenneville.



Vue d'ensemble de la FSSBM de l'AEFO

La FSSBM de l'AEFO est une fiducie des soins de santé au bénéfice d'employées et d'employés (une **FSSBE**). Les FSSBE sont régies par l'article 144.1 de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada.

La FSSBM de l'AEFO a été créée le 1^{er} février 2017 à la suite de négociations entre l'Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens (l'**AEFO**), le Conseil des associations d'employeurs (le **CAE**) et le gouvernement provincial (les « **trois parties** »). La FSSBM de l'AEFO est une organisation indépendante des trois parties, mais travaille en collaboration avec les trois parties.

La FSSBM de l'AEFO a pour but de fournir les prestations suivantes : assurance vie, assurance décès et mutilation accidentels (**ADMA**), soins de santé et soins dentaires. Ces prestations sont prévues par divers Régimes de l'AEFO de prestations aux Employées et aux Employés participants (les **régimes**) et sont offertes aux enseignantes et aux enseignants désignés dans la section suivante et à leurs bénéficiaires admissibles. Elles sont fournies par la FSSBM de l'AEFO, plutôt que par les employeurs.



Régimes de prestations sous la gouvernance de la FSSBM de l'AEFO

En 2024, la FSSBM de l'AEFO a géré les régimes de prestations pour les groupes d'enseignantes et d'enseignants suivants, selon les règles d'admissibilité prévues pour chaque régime respectif :

- les enseignantes et les enseignants réguliers des douze conseils scolaires de langue française;
- les enseignantes et les enseignants suppléants à long terme des conseils scolaires de langue française suivants :
 - Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario;
 - Conseil scolaire Viamonde;
 - Conseil scolaire catholique Franco-Nord;
 - Conseil scolaire catholique du Nouvel-Ontario;
 - Conseil scolaire catholique Providence;
 - Conseil scolaire catholique Mon Avenir;
 - Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario (depuis le 15 août 2024);
 - Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario (depuis le 15 août 2024);
 - Conseil scolaire catholique de district des Grandes Rivières (depuis le 15 août 2024);
 - Conseil scolaire de district catholique des Aurores Boréales (depuis le 15 août 2024);
 - Conseil scolaire de district catholique de l'Est ontarien (depuis le 15 août 2024);
 - Conseil des écoles catholiques du Centre-Est (depuis le 15 août 2024);
- les enseignantes et les enseignants réguliers du CCJL (depuis le 1^{er} septembre 2020)*; et
- les enseignantes et les enseignants qui étaient à la retraite et qui adhéraient à un régime de prestations dans leur conseil scolaire au 31 août 2013.

*Le 1^{er} janvier 2025, les enseignantes et les enseignants réguliers du CCJL ont été intégrés au régime des enseignantes et des enseignants réguliers des conseils scolaires de langue française. De plus, les enseignantes et enseignants suppléants à long terme du CCJL sont depuis cette date admissibles au régime des enseignantes et des enseignants suppléants à long terme des conseils scolaires de langue française.



Nombre d'adhérentes et d'adhérents

8 666

Enseignantes et enseignants réguliers des douze conseils scolaires de langue française

409

Enseignantes et enseignants suppléants à long terme

45

Enseignantes et enseignants réguliers du CCJL

4

Enseignantes et enseignants retraités

Au 31 décembre 2024, 8 666 participantes et participants étaient admissibles à une ou à plusieurs couvertures offertes par la FSSBM de l'AEFO. Étant donné que certaines des participantes et certains des participants avaient un statut d'emploi inférieur à temps plein, les 8 666 participantes et participants représentent 7 840 équivalents à temps plein (ETP).

Pour les enseignantes et enseignants suppléants à long terme, le nombre de participantes et de participants admissibles à un moment donné durant l'année scolaire varie selon la durée de l'affectation et le temps de l'année. En tout, 409 enseignantes et enseignants suppléants à long terme ont participé au régime à un moment donné durant l'année scolaire 2023-2024.

Au 31 décembre 2024, 45 participantes et participants étaient admissibles à une ou à plusieurs couvertures offertes par la FSSBM de l'AEFO. Étant donné que certaines des participantes et certains des participants avaient un statut d'emploi inférieur à temps plein, les 45 participantes et participants représentent 31,6 ETP.

Au 31 décembre 2024, 4 enseignantes et enseignants à la retraite adhéraient à ce régime.



Financement des régimes

La FSSBM de l'AEFO gère le financement des régimes négocié par l'AEFO afin d'assurer leur viabilité pour les années à venir.

- Le gouvernement provincial verse tous les ans un montant négocié à chaque conseil scolaire.
- Les conseils scolaires, à leur tour, versent les sommes reçues à la FSSBM de l'AEFO.
- La FSSBM de l'AEFO reçoit le financement des conseils scolaires sur une base mensuelle et elle détient ces fonds pour assurer les prestations des régimes et payer ses frais raisonnables de gestion et d'administration.

Pour l'année scolaire 2023-2024, le montant versé à la FSSBM de l'AEFO par les douze conseils scolaires pour le régime des enseignantes et des enseignants réguliers totalise 5 769,12 \$ par ETP. Pour l'année scolaire 2024-2025, le montant versé à la FSSBM de l'AEFO par les douze conseils scolaires pour le régime des enseignantes et des enseignants réguliers totalise 5 826,82 \$ par ETP, soit une augmentation de 1 % par rapport au montant de l'année scolaire 2023-2024. Les ajustements aux montants par ETP sont le résultat du Protocole d'accord central entre l'AEFO, le CAE et le gouvernement provincial. Il n'y a aucun financement prévu pour le régime des enseignantes et des enseignants suppléants à long terme.

Pour le régime des enseignantes et des enseignants du CCJL, le montant versé à la FSSBM de l'AEFO par l'employeur totalise 6 174,38 \$ par ETP pour l'année scolaire 2023-2024. Pour la période de septembre à décembre 2024, le montant versé est un montant proportionnel à 6 174,38 \$ basé sur une période quatre mois. À compter du 1^{er} janvier 2025, le financement reçu du CCJL est le même que celui reçu des douze conseils scolaires.

En ce qui a trait au régime des enseignantes et des enseignants à la retraite, seulement les enseignantes et les enseignants qui étaient à la retraite et qui adhéraient à un régime de prestations dans leur conseil scolaire au 31 août 2013 participent à celui-ci et le régime est entièrement financé par les primes des participantes et des participants.

Agent administratif et assureurs des régimes

Régime d'assurance des enseignantes et enseignants de l'Ontario

La FSSBM de l'AEFO a choisi le RAEO comme agent administratif. Le RAEO est un organisme à but non lucratif qui se consacre à servir les travailleuses et travailleurs du monde de l'éducation. Il a été créé et est gouverné par quatre syndicats du secteur de l'éducation de l'Ontario (l'AEFO, l'Ontario English Catholic Teachers Association, la Fédération des enseignantes-enseignants des écoles secondaires de l'Ontario et la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario).

À titre d'agent administratif, le RAEO est responsable de la collecte et de la garde des informations sur les participantes et participants des régimes, de la confirmation de l'admissibilité aux prestations (selon les règles établies par la FSSBM de l'AEFO) et de l'adhésion des membres admissibles de l'AEFO. Le RAEO examine et règle les demandes de prestations au nom de Teachers' Life et de Manuvie.



Teachers' Life et Manuvie

La FSSBM de l'AEFO a choisi Teachers' Life comme fournisseur de l'ADMA et Manuvie comme fournisseur de l'assurance vie. De plus, Manuvie est responsable de l'évaluation et du règlement des prestations de soins médicaux et des soins dentaires selon les paramètres établis des régimes.



Autres partenaires

La FSSBM de l'AEFO fait aussi appel à des partenaires externes pour fournir les services suivants :
Actuaire, expert-conseil en gestion de placements et gestionnaire du site Web : Eckler



Auditeur et expert-conseil en gestion des risques : BDO Canada



Comptables : Boyer et Boyer



Institution financière : Caisse Desjardins de l'Ontario



Investissements : Desjardins Assurance



Programme d'autorisation préalable de médicaments de spécialité : CUBIC Health



Pharmacie : MembreRx





Compte rendu des objectifs de la FSSBM de l'AEFO pour l'année 2024

Le CA avait adopté les objectifs suivants pour l'année 2024 :

- Poursuivre l'élaboration du cadre de gestion des risques;
- Exécuter le plan stratégique de communication auprès des membres;
- Exécuter la stratégie de reconnaissance de la FSSBM de l'AEFO auprès de ses partenaires;
- Démarrer le programme d'autorisation préalable de médicaments de spécialité avec CUBIC Health;
- Mettre en œuvre le comité des relations avec les fournisseurs;
- Procéder au processus concurrentiel pour le choix de l'agent administratif;
- Procéder à une réflexion sur la situation financière des régimes à moyen et à long terme.

Le CA a entrepris plusieurs activités durant l'année, ce qui lui a permis d'atteindre ces objectifs. La FSSBM de l'AEFO dispose ainsi des outils nécessaires pour établir des bases solides en matière de gouvernance et de gestion des régimes d'assurances collectives pour plusieurs années à venir.

Poursuivre l'élaboration du cadre de gestion des risques

La FSSBM de l'AEFO a lancé le processus d'élaboration d'un cadre de gestion des risques en 2023, avec l'appui de BDO Canada, et ce processus s'est poursuivi et terminé en 2024.

Le CA a ainsi répertorié les risques organisationnels importants pour la FSSBM de l'AEFO et mis au point des outils pour évaluer et gérer ces risques. Le CA a aussi rédigé une politique sur la gestion de risques, qui énonce les principes de gestion de risques et les responsabilités du CA et de ses comités dans la surveillance et la revue des risques.



Exécuter le plan stratégique de communication auprès des membres et la stratégie de reconnaissance de la FSSBM de l'AEFO auprès de ses partenaires

En 2023, la FSSBM de l'AEFO a retenu les services de Communications Stratégiques Deevey afin de l'appuyer dans le développement d'un plan stratégique de communication auprès des membres et de reconnaissance auprès de ses partenaires. La mise en œuvre de ce plan a débuté en 2024 et devrait s'étaler sur trois ans.

Dans le cadre du premier volet du plan stratégique, un sondage a été mené en janvier 2024 auprès des membres, pour évaluer la reconnaissance de la FSSBM de l'AEFO. Les résultats ont démontré que les membres connaissent peu la FSSBM de l'AEFO en tant qu'organisation responsable de gérer leurs régimes d'assurances collectives.

Le deuxième volet du plan fut la production d'une vidéo intitulée Comprendre et protéger nos avantages sociaux... le grand parc des avantages!, qui explique les différentes composantes de l'écosystème des avantages sociaux. La vidéo a été présentée à la conférence des déléguées syndicales et des délégués syndicaux de l'AEFO en novembre 2024 et peut être consultée sur le site Web de la FSSBM de l'AEFO en cliquant sur [VIDÉO : Comprendre et protéger nos avantages sociaux... le grand parc des avantages! | FSSBM de l'AEFO](#).



Démarrer le programme d'autorisation préalable de médicaments de spécialité avec CUBIC Health

Le 1^{er} janvier 2024, la FSSBM de l'AEFO a mis en œuvre le programme d'autorisation préalable de médicaments de spécialité FACET de CUBIC Health. Ce programme a remplacé le processus d'autorisation préalable de Manuvie pour toutes les demandes à compter de cette date et ne s'applique qu'aux médicaments à coût élevé et aux médicaments pour le diabète qui doivent faire l'objet d'un examen supplémentaire avant d'être approuvés.

Les membres qui ont utilisé le programme FACET ont témoigné de la rapidité et de l'efficacité du service des coordonnatrices et des coordonnateurs d'accès aux médicaments et apprécié le traitement en français de leurs demandes de médicaments de spécialité.

Pour l'année 2024, le programme FACET a permis de réduire d'environ 4,4 M\$ les frais de médicaments du régime, et ce, en contrepartie de frais d'administration d'environ 180 000 \$.



Mettre en œuvre le comité des relations avec les fournisseurs

La FSSBM de l'AEFO a créé un nouveau comité permanent en 2024, soit le comité des relations avec les fournisseurs. Le CA a cru bon de créer ce nouveau comité afin de promouvoir les bonnes relations et le sentiment de partenariat avec les fournisseurs. Les objectifs de ce comité sont :

- de promouvoir une meilleure communication avec les fournisseurs;
- d'assurer une compréhension commune des objectifs et des attentes entre la FSSBM de l'AEFO et les fournisseurs; et
- de surveiller la performance des fournisseurs.

En 2024, le comité a travaillé sur les dossiers suivants :

- La mise en œuvre du programme FACET de Cubic Health;
- Les suivis avec le RAEO à la suite du processus concurrentiel pour le choix de l'agent administratif;
- La mise en œuvre de la pharmacie MembreRx.



Procéder au processus concurrentiel pour le choix de l'agent administratif

Lors de la création de la FSSBM de l'AEFO en 2017, le RAEO a été nommé comme agent administratif dans le cadre d'une entente entre les trois parties. Cette entente prévoyait aussi que la FSSBM de l'AEFO procéderait à un processus concurrentiel pour le choix de l'agent administratif avant le 31 août 2021, date qui a été repoussée au 31 août 2024 par les trois parties.

La FSSBM de l'AEFO a retenu la firme Mercer Marsh Avantages sociaux (**Mercer**) pour l'appuyer dans ce processus. Mercer a procédé à une analyse des besoins et à l'identification des fournisseurs pouvant répondre aux besoins de la FSSBM de l'AEFO. Cette analyse a démontré que l'ensemble des services offerts par le RAEO répondent aux besoins de la FSSBM de l'AEFO. De plus, l'analyse a démontré que l'ensemble des services actuellement offerts par le RAEO sont uniques et ne sont pas tous proposés par d'autres fournisseurs.

Conséquemment, la FSSBM de l'AEFO a retenu le RAEO comme agent administratif en février 2024 à la suite de ce processus.



Procéder à une réflexion sur la situation financière des régimes à moyen et à long terme

Au début de l'année 2024, le CA a procédé à une réflexion sur la situation financière des régimes à la lumière des projections qui indiquent que le financement des régimes pour les années à venir ne serait pas suffisant pour contrer l'augmentation des coûts des régimes.

Les résultats de cette réflexion alimenteront le CA et l'aideront à agir de façon proactive et à prendre des décisions financières éclairées pour les années à venir, et ce, dans le but de maintenir des prestations viables à moyen et long terme pour les membres et leurs bénéficiaires.

Objectifs de la FSSBM de l'AEFO pour l'année 2025

Les objectifs pour l'année 2025, tels qu'adoptés par le CA en novembre 2024, sont les suivants :

- Poursuivre l'exécution du plan stratégique de communication auprès des membres;
- Poursuivre l'exécution de la stratégie de reconnaissance de la FSSBM de l'AEFO auprès de ses partenaires;
- Étudier l'impact des taux des primes dans le cadre du financement et du renouvellement des régimes;
- Développer une stratégie en lien avec la viabilité financière des régimes à moyen et long terme; et
- Étudier les besoins spécifiques des femmes en lien avec les avantages sociaux.

Par la suite, le CA a adopté des activités associées à chaque objectif pour 2025 pour en faciliter l'atteinte. Des rapports périodiques sur les activités et les décisions menant à l'atteinte de ces objectifs sont présentés lors des réunions du CA. Le résumé des activités et des décisions sera présenté dans le prochain rapport annuel aux membres, en 2025.



De gauche à droite : Michel Lavigne, Sylvie Charest, Yves Durocher, Johanne Joly, Corey McDonald, Maryse Barrette, Marc-Éric Audet, Nathalie Joncas, Yvan Roy (directeur général). **Absente :** Lorraine Allard.

Membres du conseil d'administration

La FSSBM de l'AEFO est administrée par un CA composé de neuf fiduciaires. Des neuf fiduciaires siégeant au CA de la FSSBM de l'AEFO, cinq sont nommés par l'AEFO et quatre sont nommés par le CAE ou le gouvernement provincial. Quelle que soit leur affiliation professionnelle, les fiduciaires ont l'obligation de gérer la FSSBM de l'AEFO dans l'intérêt des participantes et participants des régimes. Le CA est soutenu par une direction générale qui est responsable d'assurer le bon fonctionnement de la FSSBM de l'AEFO.

Voici les fiduciaires et leurs biographies.



**Corey
McDonald**
Président

Corey McDonald est enseignant au sein du Conseil scolaire catholique Franco-Nord. Il est un membre actif de son syndicat et de sa communauté francophone depuis de nombreuses années. Il siège au conseil d'administration des Compagnons des francs loisirs de North Bay et a agi comme président et directeur général de cet organisme de 2012 à 2014. Il a aussi siégé au conseil d'administration de l'AEFO et de l'Assemblée de la francophonie de l'Ontario.

Corey a développé des compétences solides en matière de gouvernance et de planification stratégique. De plus, il a suivi plusieurs formations spécialisées dans le domaine des assurances collectives.



**Lorraine
Allard**

Lorraine Allard est avocate spécialisée en régimes de retraite, en avantages sociaux et en rémunération des cadres. Pendant plus de 30 ans, elle a conseillé des employeurs, des institutions financières et d'autres intervenants.

Elle a fait partie du groupe des pratiques professionnelles de Trust Royal et, précédemment, était associée chez McCarthy Tétrault à Toronto où elle exerçait dans le domaine des régimes d'assurance collective, des régimes agréés collectifs, des régimes de retraite, des conventions de retraite et des régimes d'épargne et de participation aux bénéfices.



**Marc-Éric
Audet**

Marc-Éric Audet a commencé sa carrière en enseignement en 1998. Il a travaillé comme enseignant de sciences à l'école secondaire catholique Béatrice-Desloges à Orléans pendant de nombreuses années. Durant ses années en enseignement, il a participé à la production d'esquisses de cours, de révision de curriculum et d'évaluation de ressources pédagogiques. Depuis 2014, il est président de l'Unité Centre-Est catholique de l'AEFO. Il a siégé au CA de l'AEFO de 2012 à 2024 ainsi qu'à l'exécutif de l'AEFO à titre de deuxième vice-présidence de 2020 à 2024. Il a suivi des formations d'initiation au syndicalisme au programme de formation à la relève, et il a été formé pour bien comprendre son rôle de fiduciaire à l'AEFO. Il continue ses projets de formation auprès de l'International Foundation of Employee Benefit Plans (IFEBP).



**Maryse
Barrette**

Maryse Barrette possède plus de 25 ans d'expérience dans le domaine des finances des conseils scolaires. En tant que surintendante d'affaires et de finances du Conseil scolaire catholique Nouvelon, elle supervise la gestion des risques, les finances et l'approvisionnement, l'informatique, le transport et les bâtiments.

Elle siège aussi au conseil d'administration de l'Ontario School Board Insurance Exchange (OSBIE) ainsi qu'au comité directeur du Council of Senior Business Officials. Son expérience comprend aussi l'audit d'entreprises publiques, d'organismes à but non lucratif, de Premières Nations, de municipalités, de collèges et universités, de conseils scolaires et d'hôpitaux.



**Sylvie
Charest**

Sylvie Charest possède plus de 35 ans d'expérience dans le domaine des régimes de retraite et d'avantages sociaux, et détient une expertise approfondie en matière de stratégie, de conception et de mise en œuvre de tels régimes. Elle est responsable des initiatives stratégiques en matière de régime de retraite à l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers, où elle supervise la stratégie, l'automatisation et la transformation du service des régimes de retraite, la modernisation du Fonds de garantie des prestations de retraite et les relations avec les intervenants.

Sylvie est titulaire d'un baccalauréat ès sciences en mathématiques actuarielles de l'Université Laval. Elle est bilingue (anglais et français) et porte le titre de Fellow of the Society of Actuaries (FSA) et de Fellow de l'Institut canadien des actuaires (FICA). Elle est également certifiée en gestion du changement.



**Yves
Durocher**

Yves est fiduciaire et administrateur au CA de la FSSBM depuis 2019. Yves a commencé sa carrière en enseignement en 1998. Il a axé sa carrière sur le succès de ses élèves et sur son engagement syndical.

Il a été délégué syndical, conseiller du comité exécutif et président de l'Unité 63 de l'AEFO. Il a siégé au CA ainsi qu'à l'exécutif de l'AEFO provinciale. Il a été membre du comité des appels du RREEO et il est actuellement administrateur et membre du comité exécutif de la FEO.



**Johanne
Joly**

Johanne Joly est une enseignante en affaires et commerce au secondaire. Elle a obtenu son diplôme en enseignement de l'Université d'Ottawa en 2016.

En 1998, elle a obtenu son diplôme en sciences comptables de l'Université du Québec à Trois-Rivières, suivi de son titre de comptable en 2001. Au cours de sa carrière, elle a travaillé dans plusieurs secteurs, comme le commerce au détail, le secteur manufacturier et le secteur public.

Elle a occupé des postes stratégiques de gestion où elle a acquis une bonne expertise des fonds de pension, des assurances collectives, des investissements et de la gestion des risques.



**Nathalie
Joncas**

Nathalie Joncas a été nommée à titre de fiduciaire experte indépendante le 1er janvier 2024. Nathalie est une Fellow de l'Institut canadien des actuaires (FICA), une Fellow de la Society of Actuaries (FSA) et une administratrice de sociétés certifiée (ASC).

Elle était l'actuaire principale de la Confédération des syndicats nationaux de 1995 à 2021 et est conseillère principale pour les Services Actuariels SAI depuis 2021. Elle siège aussi à divers conseils d'administration et préside plusieurs comités d'assurances collectives.

Michel Lavigne est associé fondateur de la firme comptable VLA LLP/s.r.l. Il est membre et Fellow de CPA Ontario (CPAO) et membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec (CPAQ). Il est expert-comptable autorisé en Ontario et CPA auditeur au Québec.

Il est présentement membre du conseil d'administration de Montfort Renaissance et du Patro d'Ottawa. Il a été membre du conseil des gouverneurs de l'Hôpital d'Ottawa, membre du conseil d'administration de CPA Ontario, membre du comité consultatif du bureau des services fiscaux d'Ottawa de l'Agence du revenu du Canada/praticiens fiscalistes et bénévole pour de nombreux organismes communautaires et professionnels.



**Michel
Lavigne**



Responsabilités du conseil d'administration

Les fiduciaires ont la responsabilité ultime de gérer les régimes et d'assurer la pérennité opérationnelle et financière de la FSSBM de l'AEFO.

Ceci comprend :

- la gestion des fonds;
- l'investissement des excédents d'actif (le cas échéant);
- l'examen des régimes et leur modification au besoin, y compris les taux et les primes;
- la préparation et la remise annuelle de rapports actuariels et financiers; et
- l'approvisionnement des fournisseurs de services.

Le CA a tenu six réunions en 2024.

Comités permanents

En 2024, trois comités permanents étaient en place pour appuyer le CA dans son travail. Chaque comité est constitué de trois fiduciaires choisis parmi les membres du CA. La durée du mandat des membres d'un comité varie d'un à trois ans selon un horaire préétabli.



Comité des finances

Le comité des finances appuie le CA dans ses responsabilités pour assurer la viabilité financière de la FSSBM de l'AEFO. Le comité fait des recommandations au CA concernant les audits, les études actuarielles, les politiques et la gestion des risques financiers.

En 2024, les membres du comité des finances étaient Maryse Barrette, Sylvie Charest et Johanne Joly. La direction générale agit à titre de personne-ressource pour le comité. Le comité a tenu cinq réunions durant l'année 2024.

Comité de gouvernance

Le comité de gouvernance appuie le CA dans ses responsabilités afin d'assurer l'administration efficace de la FSSBM de l'AEFO, en aidant le CA à déterminer et à atteindre ses priorités et en travaillant de près avec la direction générale. Le comité vise la collaboration et la collégialité dans son travail avec le CA et devient un centre de réflexion quant à la gouvernance et à la gestion des risques organisationnels.

En 2024, les membres du comité de gouvernance étaient Lorraine Allard, Johanne Joly et Corey McDonald. La direction générale agit à titre de personne-ressource pour le comité. Le comité a tenu six réunions durant l'année 2024.



Comité des relations avec les fournisseurs

Le comité des relations avec les fournisseurs appuie le CA afin de promouvoir les bonnes relations et le sentiment de partenariat avec les fournisseurs. Le comité vise à promouvoir une meilleure communication avec les fournisseurs, à assurer une compréhension commune des objectifs et des attentes entre la FSSBM de l'AEFO et les fournisseurs, et à surveiller la performance des fournisseurs.

En 2024, les membres du comité des relations avec les fournisseurs étaient Lorraine Allard, Yves Durocher et Corey McDonald. La direction générale agit à titre de personne-ressource pour le comité. Le comité a tenu trois réunions durant l'année 2024.



Faits saillants des régimes pour l'année 2024

Source : Compte rendu sur le régime collectif de janvier à décembre 2024, préparé par le RAEO le 14 février 2025.

Voici quelques faits saillants des régimes pour l'année 2024. Les faits saillants sont présentés globalement pour les régimes des enseignantes et des enseignants réguliers, des enseignantes et des enseignants suppléants à long terme et des enseignantes et des enseignants du CCJL.

Assurance vie de base

- Il y a eu six décès (sinistres) au cours de l'année de couverture 2024, totalisant 1,8 million de dollars.
- Le régime d'assurance vie de base a enregistré un surplus de 1,9 million de dollars.

Soins de santé et soins dentaires

Globalement, en 2024, les membres ont présenté 449 000 demandes de règlement de soins de santé et de soins dentaires, totalisant des coûts d'environ 43,7 millions de dollars. Ceci représente une hausse d'environ 4,7 % par rapport aux coûts de 2023.

- **Pour les soins de santé**, le total des demandes de règlement en 2024 a augmenté de 3,8 % par rapport à 2023.
- Cette hausse s'explique en grande partie par les dépenses pour les services paramédicaux qui ont augmenté de 10,8 % en comparaison avec 2023.
- **Pour les soins dentaires**, le total des demandes de règlement en 2024 a augmenté de 5,8 % par rapport à 2023.
- Cette hausse s'explique en grande partie par une augmentation de 17,5 % des soins dentaires majeurs en comparaison avec 2023.

Les coûts des soins de santé et des soins dentaires pour chaque régime sont présentés dans le tableau **Ventilation du coût – soins de santé et soins dentaires**.

Ventilation du coût – soins de santé et soins dentaires

Source : Compte rendu sur le régime collectif de janvier à décembre 2024, préparé par le RAEQ le 14 février 2025

Coût	Janvier à décembre 2024					Janv. à déc. 2023	% du coût
	Enseignantes et enseignants en poste permanent*	Enseignantes et enseignants suppléants à long terme	Retraitées et retraités	Total	% du coût		
Médicaments	13 981 834 \$	60 720 \$	6 309 \$	14 048 863 \$	32 %	13 803 720 \$	33 %
Soins paramédicaux	9 552 204 \$	100 187 \$	283 \$	9 652 674 \$	22 %	8 713 590 \$	21 %
Fournitures médicales	1 209 963 \$	19 826 \$	80 \$	1 229 869 \$	3 %	1 250 990 \$	3 %
Soins de la vue	2 388 562 \$	69 286 \$	325 \$	2 458 173 \$	6 %	2 595 729 \$	6 %
Frais d'hospitalisation	178 646 \$	2 190 \$	0 \$	180 836 \$	0 %	125 945 \$	0 %
Frais de mise en commun	954 108 \$	8 616 \$	239 \$	962 963 \$	2 %	923 286 \$	2 %
Soins dentaires de base	12 418 496 \$	273 639 \$	1 887 \$	12 694 022 \$	29 %	12 050 122 \$	29 %
Soins dentaires majeurs	861 651 \$	15 902 \$	0 \$	877 553 \$	2 %	747 119 \$	2 %
Orthodontie	1 548 961 \$	18 454 \$	0 \$	1 567 415 \$	4 %	1 518 204 \$	4 %
Total des sinistres	43 094 425 \$	568 820 \$	9 123 \$	43 672 368 \$	100 %	41 728 705 \$	100 %
% du total	98,7 %	1,3 %	0,0 %	100 %			
Total des sinistres				43 672 368 \$	93 %	41 728 705 \$	94 %
Honoraires du RAEQ				1 179 720 \$	3 %	1 090 343 \$	2 %
Honoraires de Manuvie				961 056 \$	2 %	918 031 \$	2 %
Taxe sur les primes				932 074 \$	2 %	890 961 \$	2 %
Coût total, honoraires et taxes sur les primes compris				46 745 218 \$	100 %	44 628 040 \$	100 %

*Sinistres du CCJL inclus



Situation financière projetée des régimes pour les trois prochaines années

Source : Rapport actuariel au 31 décembre 2024, préparé par Eckler le 15 mars 2024.

Régimes des enseignantes et des enseignants actifs*

(*enseignantes et enseignants réguliers des douze conseils scolaires et enseignantes et enseignants suppléants à long terme admissibles)

Chaque année, la FSSBM de l'AEFO doit procéder à une évaluation actuarielle de la situation financière des régimes des enseignantes et des enseignants actifs. L'actuaire, Eckler Itée, prépare l'évaluation en utilisant les méthodes et hypothèses actuarielles qui sont conformes aux principes actuariels généralement reconnus et à la politique de financement adoptée par le CA de la FSSBM de l'AEFO.

Chaque évaluation couvre les trois années financières des régimes suivant la date de l'évaluation actuarielle, et prévoit les flux de trésorerie annuels et le niveau de réserve pour la fluctuation des réclamations (la RFR) en conformité avec la déclaration de fiducie qui gouverne la FSSBM de l'AEFO. Plus précisément, elle compare la valeur actuelle des actifs au début de chaque année, plus les contributions futures projetées, moins les versements de prestations futurs prévus et les frais d'administration.

Le tableau à la page suivante est tiré du rapport actuariel au 31 décembre 2024, qui couvre la période de trois ans allant du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027.

Situation financière projetée	2025	2026	2027
Situation financière projetée au début de la période	35 007 500 \$	28 612 200 \$	19 550 400 \$
Revenu			
Cotisations ETP	49 797 200 \$	50 796 400 \$	52 133 200 \$
Ajustements ETP pour paiement unique rétroactif	(48 200) \$	1 187 700 \$	1 235 200 \$
Primes des membres pour protection de base	501 300 \$	347 200 \$	347 900 \$
Primes des membres pour protection facultatives	422 500 \$	431 000 \$	439 600 \$
Réduction : taxe de vente au détail	(3 753 500) \$	(3 820 300) \$	(3 920 100) \$
Revenus d'investissement	1 278 000 \$	967 500 \$	552 800 \$
Revenu	48 197 300 \$	48 721 800 \$	49 553 400 \$
Dépenses			
Prestations et dépenses projetées :			
Prestations assurées			
Primes totales pour l'assurance vie	2 896 000 \$	2 966 800 \$	3 034 500 \$
Décès et mutilation accidentelle	347 400 \$	352 400 \$	356 900 \$
Protections d'assurance facultatives (A)	391 200 \$	399 000 \$	407 000 \$
Services administratifs seulement			
Médicaments d'ordonnance	14 616 900 \$	15 702 800 \$	16 816 700 \$
Autres couvertures médicales	1 448 700 \$	1 495 200 \$	1 547 800 \$
Soins paramédicaux	10 996 400 \$	11 917 300 \$	12 869 000 \$
Soins de la vue	2 606 200 \$	2 690 700 \$	2 779 800 \$
Charge de mise en commun	1 000 800 \$	1 073 000 \$	1 147 600 \$
Soins dentaires	16 069 500 \$	16 869 700 \$	17 750 600 \$
Frais de l'administrateur et de l'assureur	2 483 200 \$	2 547 900 \$	2 615 800 \$
Taxes sur les primes (services administratifs seulement)	848 800 \$	863 500 \$	886 400 \$
Prestations totales	53 705 100 \$	56 878 300 \$	60 212 100 \$
Frais d'administration de la Fiducie	887 500 \$	905 300 \$	923 400 \$
Dépenses (B)	54 592 600 \$	57 783 600 \$	61 135 500 \$
Excédent/(Déficit) observé durant la période	(6 395 300) \$	(9 061 800) \$	(11 582 100) \$
Situation financière à la fin de la période (C)	28 612 200 \$	19 550 400 \$	7 968 300 \$
Situation financière exprimée en % des dépenses du régime (C/(B-A))	52,8 %	34,1 %	13,1 %
Seuil minimum de la RFR en % des dépenses	8,3 %	8,3 %	8,3 %
RFR Minimum	4 498 700 \$	4 762 900 \$	5 040 500 \$

Régime du Consortium Centre Jules-Léger

Le groupe d'enseignantes et d'enseignants du CCJL est assujetti à une entente différente quant au financement, aux contributions requises et aux couvertures. Cette entente prévoit que les revenus pour ce groupe, en d'autres mots le financement par ETP et les contributions des participantes et des participants, doivent suffire à couvrir les dépenses du régime.

Étant donné la taille du groupe et le fait que les enseignantes et les enseignants du CCJL ont intégré le régime des enseignantes et enseignants réguliers au 1^{er} janvier 2025, une évaluation actuarielle n'est plus requise pour ce groupe.

Régime des enseignantes et des enseignants retraités

Étant donné la taille du groupe et le fait que le régime est entièrement financé par les contributions des participantes et des participants, une évaluation actuarielle n'est plus requise pour ce groupe.





Rapport annuel 2024
de la FSSBM de l'AEFO

www.fssbm-aefo.ca